



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES
BUREAU DES ELECTIONS ET DE LA REGLEMENTATION GENERALE
ET COMMERCIALE

Arrêté n° 24 - 2020 - 07 - 24 - 005 du 24 JUIL. 2020

Instituant les bureaux de vote dans les communes du département de la Corse-du-Sud pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021

Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud

- Vu le code électoral et notamment les articles L16, L62-1 et R. 40 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 15 janvier 2020 nommant M. Franck ROBINE, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu les renseignements fournis par les mairies sur le nombre des bureaux de vote et l'adresse de chacun d'eux ;

Considérant qu'il importe de fixer la liste des bureaux et locaux de vote des communes du département pour les opérations électorales qui devront avoir lieu entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1 : Les opérations électorales qui auront lieu dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 se dérouleront dans les locaux et bureaux de vote désignés ci-après :

I. - COMMUNES COMPORTANT PLUSIEURS BUREAUX DE VOTE

ARRONDISSEMENT D'AJACCIO

- Afa :

1^{er} bureau : Mairie – secrétariat

Pour les électeurs et électrices des quartiers suivants : Chemin des vignes – Cucu – Butrone – Chiovarella – Levidello – Bona Cursuccia-Casaccia – Per di Mariani et Ogliastrone.

2^{ème} bureau : Mairie - salle polyvalente

Pour les électeurs et électrices d'Afa village – Casone – Corociole – Favale – Felasca – Murone – Vigna Piana – Chemin des Moulins – Val di Pece Maria – Farone – Furone – Panchetta – Route d' Afa – Extérieur.

3^{ème} bureau : Médiathèque

8^{ème} bureau : Complexe sportif Pascal Rossini – boulevard Pascal Rossini – hall d'entrée

Boulevard Adolphe Landry - boulevard Fred Scamaroni - place et plage Trottet - quartier du Forcone - rue Suzanne Chaigne, côté pair et impair - rue Davin - rue de Rivoli - rue de Wagram - rue d'Iéna - rue du capitaine Bosc - rue du pont d'Arcole - rue Jean-Baptiste Bassoul – rue du Docteur Marc Marcangeli, côté pair et impair.

9^{ème} bureau : Complexe sportif Pascal Rossini – boulevard Pascal Rossini – hall d'entrée

Avenue de Verdun, côté pair (de l'intersection avec l'avenue de la Libération jusqu'à l'intersection avec le chemin de l'Oliveto, résidence Highlands comprise) - avenue docteur Ramaroni (y compris la résidence diamant II) - boulevard Dominique Fabiani - boulevard et square Sylvestre Marcaggi - boulevard François Salini - boulevard Pascal Rossini, de l'angle de l'avenue Eugène Macchini au Boulevard Adolphe Landry soit du n° 8 au n° 28 - lieudit "la Grotte" - place d'Austerlitz - place Miot quartier du Casone - rue Colomba - rue de la comtesse Waleska – rue du 9 septembre - rue Gabriel Péri - rue miss Campbell - rue Prosper Mérimée.

10^{ème} bureau : Lycée Fesch – cours Grandval – hall d'entrée

Allée Ange Tomasi - allée du parc - allée Laurent Barbagelata - avenue de Paris - avenue impératrice Eugénie du n° 1 au n° 17 côté impair soit de la recette EDF/GDF à la rue Sylvestre Frassetto non comprise, et du n° 2 au n° 22 côté pair soit du Centre EDF/GDF à la rue Dunant comprise - avenue impératrice Eugénie du n°23 au n°25 côté impair soit de la rue Sylvestre Frassetto comprise au centre hospitalier non compris - cours général Leclerc (côté impair) - cours Grandval - Parc Forcioli Conti – quartier de l'Olivetto – rue du docteur Clada - rue duc de Trévise - rue François Maglioli - rue général Fiorella - rue général Lévie - rue Henri Dunant – rue Henri Maillot côté pair de l'intersection avec le chemin de l'Olivetto à l'intersection avec la route du Salarío - rue Maréchal Ornano - rue Rossi côté pair de l'angle du cours Grandval au n°2 (résidence des Etrangers) – rue Sylvestre Frassetto.

11^{ème} bureau : Ecole maternelle – 8 cours général Leclerc – bâtiment en montant au fond à gauche

Cours général Leclerc (côté pair) – lieudit Lamuccio – lieudit San Salvatore – parc et chemin du Bois des Anglais – rue Albert Decaris - Rue Cynros - rue des Aloës – rue des cyclamens – rue docteur Pompeani - rue et quartier Balestrino - rue Maurice Choury – rue Rossi côté pair à partir du n°4 jusqu'à l'intersection avec la rue docteur Pompeani, rue Rossi côté impair.

12^{ème} bureau : Ecole maternelle – 8 cours général Leclerc – bâtiment en montant à gauche hall d'entrée

Avenue de Verdun côté impair de l'intersection avec l'avenue de la Libération jusqu'à l'intersection avec le chemin de l'Oliveto - avenue de Verdun côté pair et impair de la fin de l'avenue Nicolas Pietri jusqu'à l'intersection avec l'avenue de la Libération – avenue Nicolas Pietri – lieudit la Pietra – lieudit La Sarra – lieudit Morone – lieudit Squarcino – lieudit Torreta – route et quartier du Salarío – rue du commandant Benielli – rue Jean Chieze.

13^{ème} bureau : Groupe scolaire Sampiero - Garderie - boulevard roi Jérôme – 1^{er} étage

Cours Napoléon côté impair de l'angle de la rue général Fiorella jusqu'à l'angle de l'avenue Beverini Vico soit du n°3 au n°53 et côté pair de l'angle de la rue Stephanopoli à l'angle de l'avenue Jean Jérôme Levie soit du n°6 au n°68 – impasse Bertin – impasse Boldrino – impasse et parc Musso – passage de la ghingetta – place Saint Gabriel – rue Cardinal Fesch côté pair, du passage Bonino à la place de la barrière soit du n°4 au n°90 – rue de la barrière – rue de l'Assomption – rue Sebastiani.

14^{ème} bureau : Groupe scolaire Sampiero - Garderie boulevard roi Jérôme

Avenue Dominique Fabien Cuneo d'Ornano – boulevard roi Jérôme du passage Bonino à la rue Saint Roch soit du n°3 au n°23 côté impair et du n°2 au n°4 côté pair – boulevard Sampiero – jetée des Capucins – passage Bonino côté pair, de l'angle avec le boulevard roi Jérôme à l'angle avec la rue Cardinal Fesch – passage Poggioli – passage Trenta costa – place Abbattucci – port de commerce – quai de la République – quai l'Herminier – rue capitaine Livrelli – rue des charrons – rue des halles – rue des trois Marie – rue docteur Versini – rue Etienne Conti – rue Jean-Baptiste Marcaggi – rue Jérôme Peri – rue Lorenzo Vero – rue Louis Frediani – rue major Lambroschini – rue Ottavy – rue Pierre de Coubertin – rue Saint Roch – rue Sergent Casalonga – rue Stephanopoli côté pair, de l'angle de la rue Cardinal Fesch à l'angle du cours Napoléon.

15^{ème} bureau : Groupe scolaire Sampiero - garderie boulevard Roi Jérôme

Avenue Bévérini Vico, côté impair – avenue Jean Jérôme Levie, côté impair - avenue Napoléon III côté impair du n° 1 au n° 21, soit du crédit agricole à l'immeuble Floralties compris – avenue Napoléon III côté pair, soit du lycée Laetitia compris jusqu'à la clinique Sud non comprise - avenue Pascal Paoli boulevard Masséria - cours Napoléon, côté impair, du n° 55 au n° 65, soit de la barrière à l'avenue Beverini Vico, côté impair - rue chanoine François Maestroni - rue comte Bacciocchi - rue de la Pietrina - rue San Lazaro – square Pierre Griffi.

16^{ème} bureau : Groupe scolaire Loretto – avenue maréchal Moncey – primaire – hall d'entrée

Chemin de Biancarello, de l'entrée des immeubles Daphné, Azalée, Cytises et Balisier jusqu'à Notre Dame de Loreto - chemin de Lisa - chemin des Crêtes - lieudit Fontaine du Vittulo – lieudit les Milelli - lieudit Luminaggio – lieudit U Mozzu – route de Mozzu - rue colonel Colonna d'Ornano du n°30 au n°38 côté pair et du n°19 au n°41 côté impair – rue de l'Oratoire - rue des Glycines – rue des Romarins, côté impair.

17^{ème} bureau : Groupe scolaire Loretto – avenue maréchal Moncey – primaire – hall d'entrée

Avenue 1^{ère} DFL – avenue maréchal Moncey, côté impair entre l'intersection avec la rue Colonna d'Ornano et l'intersection avec le chemin de Loreto – impasse de Loretto, côté pair et impair - chemin de Loretto, côté pair, de l'intersection avec la rue des Romarins jusqu'à la fin du chemin et côté impair, de l'intersection avec l'avenue maréchal Moncey jusqu'à la fin du chemin - lieudit Boschetto - lieudit "Mulinaccio" - lieudit "Saint Antoine" - pépinières de Castelluccio - route du Vittulo - rue des Arbousiers.

18^{ème} bureau : Groupe scolaire Loretto – avenue maréchal Moncey – maternelle - réfectoire

Avenue de la grande armée, côté impair et côté pair, de l'immeuble des Orangers non compris au quartier des Jardins de l'Empereur – Immeuble Austerlitz – Immeuble Charles Marie – Immeuble Laetitia – Immeuble Roi de Rome – Immeuble Wagram – place de Lodi – quartier des Jardins de l'Empereur Villas – rue de Castiglione – rue de Montenotte – rue des Oliviers – rue des Vignes – rue Henri Maillot, côté impair, de l'intersection avec le chemin de l'Olivetto jusqu'à l'intersection avec la rue des Oliviers - rue Henri Maillot, côté pair, de l'intersection avec la route du Salario jusqu'à l'intersection avec la rue des Oliviers.

19^{ème} bureau : Ancienne chambre de métiers - 75 cours Napoléon

Avenue Jean Jérôme Levie, côté pair – chemin de Loretto, côté pair, de l'intersection avec la rue Colonna d'Ornano (Poste) jusqu'à l'intersection avec la rue des romarins et côté impair de l'intersection avec la rue Colonna d'Ornano (Poste) jusqu'à l'intersection avec l'avenue maréchal Moncey - cours Napoléon de la rue Bévérini Vico à la rue Docteur Del Pellegrino, soit du n° 67 au n° 81 côté impair - jetée du Margonajo - La grimpette – lieudit Punta Pozzo di Borgo - place de la gare - place Paulin Colonna d'Istria - port de plaisance – quartier de la Vilette - quartier de l'Amirauté - rue Colonel Colonna d'Ornano du n° 1 au n° 11 et du n° 2 au n° 16 - rue Conventionnel Salicetti - rue Del Pellegrino, côté pair du n°2 au n°22 et côté impair, du n°1 au n°23 - rue docteur et préfet Cauro - rue Hyacinthe Campiglia - rue Jérôme et Barthélémy Maglioli du n° 9 au n° 19 côté impair et du n° 6 au n° 22 côté pair, c'est-à-dire jusqu'à la rue Colonel Colonna d'Ornano - rue Michel Bozzi – rue Saint Antoine – rue Sainte Lucie – terre plein de la gare DDTM.

20^{ème} bureau : Groupe scolaire Saint Jean - école primaire - avenue Kennedy

Avenue Beverino Vico, côté pair – avenue de la grande armée, côté pair de l'immeuble Rond Point à l'immeuble des Orangers – avenue Kennedy du n°2 au n°12, côté pair y compris HLM Saint Jean bt C et du n°1 au n°7, côté impair - boulevard Dominique Paoli du n° 20 au n° 24 bis côté pair et du n° 21 au n° 27 côté impair y compris HLM Saint Jean bât. A-B-F et l'immeuble Panero, bât. C - Cité HLM Saint Jean, bât. D1, D2, E, G, H, I et J (Montée Saint Jean) - cours Napoléon de la rue Del Pellegrino jusqu'au carrefour Paulin Colonna d'Istria, soit du n° 83 au n°115 côté impair – impasse Alban - Montée Saint Jean (1, 3 et 5) – rue Colonel Colonna d'Ornano, du n°20 au n°28, côté pair et du n°11 bis au n°17 (résidences San Michele et Triana), côté impair - rue Antoine Sollacaro, côté pair et impair - rue Del Pellegrino, côté pair soit du n° 24 au n° 26 – rue des Violettes – rue fontaine d'Ajaccio.

21^{ème} bureau : Groupe scolaire Saint Jean - école maternelle - avenue Kennedy

Avenue maréchal Moncey, côté impair, de l'intersection avec le chemin de Loreto à la jonction avec l'avenue Président Kennedy - avenue maréchal Moncey, côté pair, de l'intersection avec l'avenue Colonna d'Ornano à la jonction avec l'avenue Président Kennedy - avenue Président Kennedy du n° 14 au n° 28, y compris H.L.M. Saint Jean (bât. O et P) et la résidence Bellevue – rue Aspirant Michelin (immeuble le

Golo) - rue de la gravona (H.L.M. K1, K2, M et Q) – rue Del Pellegrino, côté impair, soit du n°25 au n°31 (immeuble le Porto) – rue des Romarins, côté pair - rue Dominique Frassati - rue Laurent Cardinali.

22^{ème} bureau : CES des Padule - Rue Nicolas Peraldi –bâtiment de droite salle 301

Chemin Croix d'Alexandre - Chemin de Biancarello (de l'intersection avec la montée Saint Jean jusqu'à l'entrée des immeubles Daphné, Azalé, Cytises et Balisier) et immeubles Cerisaie, Roseaux, Valéry A, B, C, D et résidence Sainte Cécile - chemin des Roseaux - lieudit les Barraques - montée Saint Jean résidence Savreux bât. A et B - résidence Brasilia (avenue Biancamaria) - résidence Laetitia Ramolino - résidence l'Olmo - résidence Pauline Bonaparte et résidence U Piopu (Route d'Alata).

23^{ème} bureau : CES des Padule - Rue Nicolas Peraldi –bâtiment de droite salle 303

Cours Jean Nicoli du n° 1 au n° 17 - lieudit l'Olmo - lieudit Palma - lieudit San Biaggiolo – lieudit San Biaggiotto – montée Saint Jean (non compris HLM Saint Jean D1, D2, E, G, H, I, J et la résidence Savreux bât. A et B) - résidence les Amandiers A, B, C, D (avenue Biancamaria) - route d'Alata côté impair, de l'intersection avec le boulevard Abbé Recco au chemin de Campiccioli non compris – route d'Alata côté pair, de l'intersection avec le boulevard Abbé Recco jusqu'au lotissement Palma compris (1^{er} embranchement après l'acqueduc) – route de la Carosaccia, (A Merendella, Jardins des Milelli, Terrasses des Milelli) – route des Milelli – rue des Citronniers – rue des Eucalyptus – rue des Orangers - rue des Pommiers – rue du 1^{er} Bataillon de Choc – rue Paulin Colonna d'Istria, côté pair du °2 au n°14 plus les immeubles Les Troènes, Florides et Louisiane – rue Paulin Colonna d'Istria, côté impair du °1 au n°27.

24^{ème} bureau : Groupe scolaire des Cannes – rue Jean Chiappe

Cité des Cannes – place des Cannes – place maréchal Delattre de Tassigny – rue Ange Moretti - rue des Cannes – rue des Joncs – rue François Simongiovani - rue Jean Chiappe - rue Pierre Bonardi - traverse des Cannes.

25^{ème} bureau : Groupe scolaire des Cannes – rue Jean Chiappe

Quartier des Padule – rue des Primevères - rue Nicolas Peraldi – boulevard Abbé Recco du rond-point de la route d'Alata au rond-point de la rue Achille Peretti et du boulevard Sebastianu Costa.

26^{ème} bureau : Collège Arthur Giovoni – hall d'entrée boulevard Sebastianu Costa

Avenue maréchal Lyautey (partie haute), immeuble Emeraude, immeuble Rubis, immeuble Topaze, LEP Carcopino, immeuble Le Lannes, immeuble Murat, résidence Empire et résidence Rodeo – boulevard Louis Campi, côté impair entre le rond-point qui dessert l'avenue Maréchal Juin et la résidence Opéra non comprise - chemin d'Alzo di Leva, à partir du rond-point situé entre le boulevard Abbé Recco et le boulevard Sebastianu Costa jusqu'à l'acqueduc du canal de la Gravona – chemin d'Erbajolo, du rond-point Sebastianu Costa (hypermarché Carrefour) jusqu'à l'acqueduc - chemin du Finosello, du rond-point Sebastianu Costa (hypermarché Carrefour) jusqu'à l'acqueduc (résidence A Mandarina et maison de repos comprise) – cours Jean Nicoli, de la rue Ange Moretti à la rue de Candia non comprise – lieudit Alzo di Leva.

27^{ème} bureau : Groupe scolaire Jérôme Santarelli – chemin de Candia – salle primaire

Avenue maréchal Lyautey (partie basse), résidence Orangerie, la Closerie, Jardins du Finosello, le Kellerman, le Massena, le Mozart, immeuble Martinetti, résidence Premier Consul, résidence Finosello, résidence les Jardins – chemin de Candia, côté impair (groupe scolaire Santarelli, villas et la résidence A Crucianella) – impasse Candia - rue Achille Peretti - rue de Candia, côté impair, du cours Prince Impérial à l'origine de la rue François Pietri - rue des Anémones – rue des Tamaris - rue Elie Exiga - rue Vincent de Moro Giafferi.

28^{ème} bureau : Ecole élémentaire Simone Veil - rue François Pietri - réfectoire

Avenue Maréchal Juin, côté pair, du cours Prince Impérial aux bât. P et Q de Provence Logis non compris - rue Andria Fazi - rue des Archives - rue François Pietri - rue Jean Luis - rue Louis Nyer.

29^{ème} bureau : Ecole temporaire - rue Andria Fazi – salle de restaurant

Avenue Mont Thabor côté impair, jusqu'à la cité des douanes comprises – boulevard Georges Pompidou, de l'embranchement du cours Noël Franchini jusqu'à la rue du Mont Thabor côté impair – chemin de Pietralba

– cours Docteur Noël Franchini, côté pair, du cours Prince Impérial au rond-point (intersection entre la route de Mezzavia et la route du Stiletto) et cours Docteur Noël Franchini, côté impair, du cours Prince Impérial à la résidence l'Orée du bois non comprise – cours Prince Impérial côté impair, soit de la rue de Candia non comprise au foyer Notre Dame compris – route A Madunuccia côté pair du rond-point de La Sposata à la résidence La Sposata comprise – rue des Cigales – rue François Coty - rue Jacques Gavini - rue Paul Poggionovo.

30^{ème} bureau : Ecole élémentaire Simone Veil - rue François Pietri – salle C.L.S.H
Avenue maréchal Juin, Provence Logis tour M21, le Maréchal, Hauts de Petra di Mare – avenue maréchal Juin, côté impair et côté pair à partir de la piscine Cannetons non comprise – boulevard Louis Campi, du rond-point de l'avenue maréchal Juin, côté pair jusqu'à la station service BP.

31^{ème} bureau : Ecole élémentaire Simone Veil - rue François Pietri – salle C.L.S.H
Avenue maréchal Juin, résidence Petra di Mare I et II – chemin de Candia, côté pair (de la rue François Pietri à l'extrémité du quartier Candia) – rue de Candia, côté pair du cours Prince Impérial à l'origine de la rue François Pietri – rue Paul Giacobbi.

32^{ème} bureau : Groupe scolaire Pietralba – rue Nonce Benielli - réfectoire
rue André Touranjon - rue Colonel Paul Letia - rue des Menuisiers - rue Roland Giovannangeli.

33^{ème} bureau : Groupe scolaire Pietralba - rue Nonce Benielli - hall d'entrée gauche
Avenue Mont Thabor côté pair.

34^{ème} bureau : Groupe scolaire Pietralba - rue Nonce Benielli - hall d'entrée droite
Boulevard Georges Pompidou, à partir de l'embranchement de la rue du Mont Thabor côté pair jusqu'au rond-point de l'ancienne route de Sartène – route du Docteur Jean Paul de Rocca Serra, côté pair et impair, du boulevard Georges Pompidou jusqu'à un point distant de 720 mètres - de la Scierie – chemin de Lazaretto – chemin de Saint Joseph – chemin du Parc de la Marine – lieu-dit Lazaretto - Lieu-dit Valle Maggiore - Parc Saint Joseph - quartier d'Aspetto – quartier Saint Joseph - route d'Aspetto - route de l'Aéronavale - route de l'ancienne batterie d'Aspetto.

35^{ème} bureau : Maternelle Pietralba – rue Nonce Benielli - réfectoire
Avenue Mont Thabor, côté impair à partir de la cité des douanes non comprise – quartier Pietralba – rue Martin Borgomano – rue Nonce Benielli .

36^{ème} bureau : Maternelle Pietralba – rue Nonce Benielli – salle de jeu
Chemin de Budiccione – lieu-dit Budiccione – lieu-dit Madunuccia – rue des Terrasses fleuries – rue du Soleil levant – rue Méditerranée.

37^{ème} bureau : Complexe sportif Jean Nicoli – Vignetta
Route du Docteur Jean Paul de Rocca Serra côté pair et impair, d'un point situé 720 mètres après le boulevard Georges Pompidou au rond-point de la T21 (magasin « Monsieur Bricolage ») – route du 9 Septembre 1943, côté pair et impair - Lieu-dit Campo dell'Oro – lieu-dit Ricanto – lieu-dit Timizzolo – lieu-dit Vazzio – lieu-dit Vignetta – route de Campo dell'Oro – route du Vazzio.

38^{ème} bureau : Groupe scolaire Jean Moulin – rue des Magnolias – salle polyvalente
Rue des Magnolias - boulevard Louis Campi, côté pair et impair, à partir de la station service BP jusqu'au rond point (intersection entre la route du Stiletto et la route de Mezzavia) - chemin Alzo di Leva, de l'ancien canal de la Gravona (Villa A Sulana comprise) à la fin du chemin - chemin d'Erbajolo, de l'ancien canal de la Gravona (Villa Alice comprise) à la fin du chemin – chemin du Finosello et lieu-dit du Finosello, de l'ancien canal de la Gravona jusqu'au lieu-dit la Sorba – cours docteur Noël Franchini, côté impair, de la résidence l'Orée du bois comprise au rond-point (intersection entre la route de Mezzavia et la route du Stiletto) – lieu-dit Arbajola – lieu-dit la Sorba.

39^{ème} bureau : Groupe scolaire Jean Moulin – rue des Magnolias – hall d'entrée gauche
Chemin de Campiccioli, côté pair et impair, de l'intersection avec la route d'Alata à l'intersection avec l'impasse des mimosas comprise - Fontaine des prêtres - Hauts de Budiccione – lieu-dit Alze le piagge –

lieu-dit Campiccioli – lieu-dit Forcio – lieu-dit les Moulins blancs – lieu-dit Pratale – lieu-dit Prati – lieu-dit San Biaggio – lieu-dit San Remedio – lieu-dit Sualele – route d’Alata, côté impair, du chemin de Campiccioli compris jusqu’au col de Pruno non compris (limite communale) – route d’Alata, côté pair du Lot. Palma non compris jusqu’au col de Pruno non compris (limite communale) – Lot. Neri (Sept ponts).

40^{ème} bureau : Mezzavia - Groupe scolaire Stiletto - école primaire - salle n° 1

Ancien chemin d’Appietto, côté pair et impair - chemin d’Acqualonga - chemin de la Sposata - chemin du Ranocchietto - lieudit de Mezzavia (non compris le lotissement Mancini) – lieudit Acqualonga - lieudit Renasca - lieudit Sposata - lieudit Stiletto - lieudit Suartello – route de Mezzavia (non compris le lotissement Mancini) - route de Suartello – route du Stiletto - route A Madunuccia, du rond-point de La Sposata (résidence La Sposata non comprise) au rond-point situé à la fin de l’agglomération de Mezzavia (rond-point route de Calvi).

41^{ème} bureau : Mezzavia - Groupe scolaire Stiletto - école primaire - hall

Lieudit Alzicciu - lieudit Campi di Fiori - lieudit Cara - lieudit Confina - lieudit Confinaccia - lieudit Manicola-Vecchia – lieudit Mezzavia – lieudit Miniatojo - lieudit Mozza - lieudit Pigiarella - lieudit Porcelone - lieudit Stanacciu - lieudit Terra Vecchia Soprana - lieudit Terra Vecchia Sottana - lieudit Valle de l’Escolle - lotissement Mancini - route de Bastia - route de Calvi.

- Alata :

1^{er} bureau : Mairie d’Alata village

A partir du Castelettu, marchesi, Scagliola, paese di Lava, ferme vers le col du Pruno, monticchi, château de la Punta, secteur du Prunu (mezzacqui), Maison BATTISTI et la ferme, Marie CASASOPRANA, Lot Pratti et toute la montée jusqu’au village d’Alata.

2^{ème} bureau : Groupe scolaire de Trova

A partir du lotissement Castagnola (à droite et à gauche de la route), embranchement de Boda, Olmarelli, Cardiglione, San Benedetto, Strippicia, Poggiolo, maison Jacques François, Chioselli, Forcala.

3^{ème} bureau : Mairie d’Alata village

A partir du Picchju, Pietrosella, Baslisaccia, Contra, Cataru, Chioccia, bas d’Alata jusqu’à Villaranda.

4^{ème} bureau : Groupe scolaire de Trova

A partir du rond point de Trova, Lotissement Luciani, Tuscia, Lot Les Collines de Trova, Trova, Ranucchiettu, Grigliola, Ficciolosa.

- Albitreccia :

1^{er} bureau : Mairie - salle de réunion du conseil municipal - ancienne salle de classe désaffectée de garçons

Pour les électeurs et électrices d’Albitreccia.

2^{ème} bureau : Mairie annexe – Bisinao - salle de réunion

Pour les électeurs et électrices de ce hameau.

3^{ème} bureau : Mairie annexe - Monte Rosso - salle de réunion

Pour les électeurs et électrices de ce hameau.

4^{ème} bureau : Mairie annexe Molini - salle de réunion (bureau centralisateur)

Pour les électeurs et électrices de ce hameau.

- Appietto :

1^{er} bureau : Ecole primaire d’Appietto village - salle de classe n° 3

Pour les électeurs et électrices d’Appietto.

2^{ème} bureau : Ecole maternelle de Volpaja - cantine

Pour les électeurs et électrices de ce hameau.

- Azilone-Ampaza :

1^{er} bureau : Mairie - salle de la mairie
Pour les électeurs et électrices de ce hameau.

2^{ème} bureau : Mairie annexe d'Ampaza
Pour les électeurs et électrices de ce hameau.

- Bastelicaccia :

1^{er} bureau : Mairie - Salle des mariages
Quartier de la mairie, Suaralta, Suaralta Vecchia, Alivella, Forcola, Pisciatello, Pozzo, Case Nove.

2^{ème} bureau : Ancienne école de Bottacina
Bottacina, Colombina, Petre Alte, Casaccia, Sornagone, Croce, Favale, Licciola, Cagili, Muruccia, Pedocchio.

3^{ème} bureau : Salle des fêtes
Fontanaccio, Pastricialello, Pitico, Giglione, Pinello, Pedi Mozzo, Carditelli, Mascarone, Cuara, Mela.

- Casaglione :

1^{er} bureau : Mairie village
Pour les électeurs et électrices du chef-lieu.

2^{ème} bureau : Mairie annexe de Tiuccia
Pour les électeurs et électrices de ce hameau ainsi que ceux de Capraja et l'Azzo.

- Cauro :

1^{er} bureau : Cantine scolaire - derrière la mairie principale
Depuis les limites des communes de Bastelica, Grosseto Prugna, Eccica Suarella (nord-est et sud de Cauro) jusqu'aux lieudits Seminario, Saint Jean de Pisciatello (ouest de Cauro).

2^{ème} bureau : Mairie annexe des Prunelli – résidence Prunelli 2
Depuis les lieudits Seminario (zone agricole non habitée) et Saint Jean de Pisciatello inclus jusqu'aux limites de la commune avec celles de Grosseto Prugna : route de Pila Canale et de Monte Rosso, hameau de Bomorto, lotissements Prunelli 1, 2 et 2 Rode, Capitoro et Capitoro 2, domaine de Capitoro (sud-ouest de Cauro) et jusqu'aux limites de la commune avec celles de Bastelicaccia et Eccice Suarella : lieudit Saint Jean de Pisciatello (nord-ouest de Cauro).

- Coggia :

1^{er} bureau : Mairie de Coggia
A partir de la maison Caviglioli jusqu'au village inclus.

2^{ème} bureau : Mairie annexe de Coggia
A partir du lotissement Capella vers l'embranchement qui rejoint la route départementale vers Sagone jusqu'au ranch « U Pinu ».

- Cognocoli-Montichi :

1^{er} bureau : Mairie - salle du conseil municipal
Pour les électeurs et électrices de Cognocoli-Montichi.

2^{ème} bureau : Pratavone - ancienne école communale
Pour les électeurs et électrices de ce hameau.

3^{ème} bureau : Marato - ancienne école communale
Pour les électeurs et électrices de ce hameau.

- Cuttoli-Corticchiato :

1^{er} bureau : Salle des mariages - entrée principale

Pour les électeurs et électrices des lieudit Chiosu Comunu – lieudit Sgaritatu – lieudit Scamata – lieudit Tarraghju – lieudit Prununciaie – lieudit Coddù di Paulu – lieudit Canale – lieudit Pughjale – Cuttoli 1

2ème bureau : Salle des mariages - entrée perron

Pour les électeurs et électrices de Cuttoli 2.

- Grosseto-Prugna :

1er bureau : Salle polyvalente – mairie de Grosseto-Prugna

Pour les électeurs et électrices de Grosseto-Prugna.

2ème bureau : Médiathèque école primaire de Porticcio

Pour les électeurs et électrices de la résidence Capitello – Candilelli - Rotolo - A Pineta - Les hauts de Benista - Marina Viva - CCAS- Casavone - La chênaie- Benista – Relais de la Tour - Bomorto - lieudit Quarcio - Jardins de Porticcio - Colline des Fleurs - Jardins du Rotolo - Zizoli - Le Bella Vista - 212 route de Porticcio (le Clos Révé) – 256 route de Porticcio – 196 Route de Porticcio – 214 boulevard Rive Sud – lieudit Caldarascu – 213 route de Porticcio - 272 route de Porticcio.

3ème bureau : Salle des fêtes de Porticcio

Pour les électeurs et électrices de la résidence du Golfe et Les hauts de la résidence du Golfe – route du Centre Equestre – Les Echoppes – La Veta - Tamaris – U Paese – Domaine du Frasso - Terra Bella – Ondella – Paesolu – Route des Cannes - A Signoria – California – Jardins des Marines – Scaglione- Clos des Orangers - Les Chênes – le Parc de Porticcio.– les Terrasses de Porticcio - Habitat dispersé- les Marines de Porticcio – La Galatée – résidence Casa bianca – Domaine de la Viva.

4ème bureau : Mairie annexe de Porticcio

Pour les électeurs et électrices de la route du Fort – Les Couchants – hameaux du soleil - hameaux de Porticcio - hameau Arpège – résidence François Salini – immeuble Santi – La Closerie – La Palmeraie – Hôtel Club de Porticcio – Clos de Porticcio – Domaine de la Pointe -Tinarello – Tinerella - Vescu – Les hauts de Porticcio – Uccioli – résidence l'Alba – Les résidences de Scaglione – CD55 – Piatone – Les collines de Porticcio – Rivoli – Les Mas du soleil..

- Letia :

1er bureau : Saint Roch – presbytère

Pour les électeurs et électrices du hameau Saint-Martin.

2ème bureau : Saint Roch - presbytère

Pour les électeurs et électrices de ce hameau.

- Peri :

1er bureau : Mairie village

Habitants du village, Olmo, Salasca, Fiuminale, Patarra, Vizza, Albitreto + habitations côté gauche de la RN 193 direction Ajaccio jusqu'à l'entrée du Cavone, et à partir de l'entrée, les habitations côté gauche jusqu'au stade + côté droit de la RN 193 vers Ajaccio début de la commune jusqu'à l'embranchement du Pantano.

2ème bureau : Mairie annexe de Peri – lieudit Facciata-Rossa (à côté de la gendarmerie)

Toutes les autres habitations de la plaine de Peri

2 salles de vote sont prévues sur l'ALSH (répartition par ordre alphabétique) A : M ; et M : Z.

- Pietrosella :

1er bureau : Isolella – Mairie annexe - hall central - lieudit Sorbella

Pour les électeurs et électrices des hameaux et lotissements de Rena Grossa, Ghiatone, Stagnole, Vignale, Cruciata, Vienale, Calcina, Canelli, Sampiero I et II, Agnarello, Sorbella, Petinello, Cardicciola, Valle d'Olmo, Orziolo.

2ème bureau : Rupione – école primaire de Macuello - lieudit Macuello

Pour les électeurs et électrices des hameaux et lotissements de Tozza, Zirionu, Acqua Seca, Punta di Pinarolo, Sant'Amanza, Acellasca, Les Marines de Pietrosella, Aghiola, Rupione, Castello Rosso, Valle di

Vignola, Paese di Rupione, les allées des Poissons (lotissement communal de Rupione), la presqu'île d'Isolella jusqu'à l'accès à la plage de Stagnola.

3^{ème} bureau : Pietrosella Village – mairie
Pour les électeurs et les électrices du village de Pietrosella.

- **Sarrola-Carcopino :**

1^{er} bureau : Mairie - Salle du conseil municipal – lieudit « La Tour »
Pour les électeurs et électrices du chef-lieu et ceux des hameaux de Mandriolo -Zalla - Camparata - Onda - Prati Tondo - Pantano - Facciata Rossa - Buretu - Bocca Carre - Petri Bianchi - Ribaroto le long du chemin départemental 361 traversant la plaine de Sarrola - Cardo de Saint-Pierre - Baleone (lotissement Pasqualini) - gare de Caldaniccia - gare de Mezzana - le long du chemin 161 traversant la commune

2^{ème} bureau : Mairie annexe de Baleone – Centre Commercial « La Plaine »
Pour les électeurs et les électrices des hameaux de Aria Serena - Pernicaggio - Caldaniccia - Panchetta - Propriété Coti - Effrico - Ponte Bonello.

- **Vico :**

1^{er} bureau : Mairie – lieudit A Pianata
Pour les électeurs et électrices du chef-lieu et des hameaux de Nesa - Chigliani - Appriciani.

2^{ème} bureau : Mairie annexe de Sagone
Pour les électeurs et électrices de l'agglomération de Sagone.

ARRONDISSEMENT DE SARTENE

- **Bonifacio :**

1^{er} bureau : Ecole maternelle – rez de chaussée – entrée rue des Pachats
Pour les électeurs et les électrices de la haute ville et de la Marine, quais nord, Noël Beretti, Jérôme Comparetti, Banda del Ferro, rue Saint Erasme, montée Rastello, avenue Charles de Gaulle pour les électeurs et électrices de l'avenue Sylvere Bohn, et les lieudits de Chiova d'Asino, Poggio d'Olmo, Sapparelli, Suartone.

2^{ème} bureau : Ecole maternelle – rez de chaussée – entrée rue des Pachats
Pour les électeurs et électrices des quartiers est : Longone, Spiaggia, Arenaggio, Brancuccio, Carruba, Vallée de Saint Julien, Montéléone, Pertusato, Licetto, Bocca di Valle, Saint Jean, Ciappili, Spérone, Falatte, Gallo, Corcone, Cartarana, Casella, Pian del Fosse, Cala Longa, route de Cala Longa, Santa-Manza, Maora.

3^{ème} bureau : Ecole maternelle – rez de chaussée – entrée rue des Pachats
Pour les électeurs et électrices des quartiers : Valle, Padorelle, Pettarigo, Carpa, Cavallo Morto, Finocchio, Capo del Fico, Campagro, Caprille, Pomposa, Musella, Fontanaccia, Filetta, Parmentile, Château Balesi, Canalli, Peroxi, route de Canetto, Canetto, Baccosa, Carciarone, Franco, hameaux de Bacarello, Pian di Capello, Foce dell'Edera, Sappa, Padollo, Cardo, Caniggione, Finosa, Sappa di Calle, Tonnara plage, Ile Cavallo (quartier ouest).

- **Figari :**

1^{er} bureau : Salle des fêtes de la mairie
Pour les électeurs et électrices des secteurs situés le long du CD 859 : hameaux de Monticello, Forcalella, Stellone, Figari, Tivarello, Caravone, Nivalella, secteur aéroport et groupe scolaire, lotissement les chênes, HLM du stade et ancienne gendarmerie, quartiers Vittoli, la Falcia, Vignola, Manarina et Tenuta.

2^{ème} bureau : Ecole primaire de Figari
Pour les électeurs et électrices des hameaux situés à l'est de Figari village : hameaux de San Gavino, Poggiale, Valicella, LD Terraghju, Tarabucetta, Prumo et Ogliastello.

- Levie :

1^{er} bureau : Mairie – rue Sorba

Pour les électeurs et électrices de Levie.

2^{ème} bureau : Tirolo - mairie annexe

Pour les électeurs et électrices de ce hameau et des hameaux de Pantano, Carpolitano et Vignalella.

- Monaccia d'Aullene :

1^{er} bureau : Mairie - quartier Caserne

Pour les électeurs et électrices de Monaccia.

2^{ème} bureau : Hameau de Gianuccio

Pour les électeurs et électrices de ce hameau.

- Olmeto :

1^{er} bureau : Olmeto - salle polyvalente

Pour les électeurs et électrices du chef-lieu.

2^{ème} bureau : Olmeto - salle polyvalente

Pour les électeurs et électrices des hameaux de Miluccia - Piattana - Abbartello - Vitricella et Les hauts de Baracci.

- Porto-Vecchio :

1^{er} bureau : Ecole primaire Joseph Pietri - rue Pasteur

Centre ville intra-muros, ceinture est, Nota, Nota Haut, Nota Bas, route de Nota

2^{ème} bureau : Ecole primaire Joseph Pietri - rue Pasteur

Quartier ouest extra-muros.

3^{ème} bureau : Ecole primaire Toussaint et Marie Marcellesi - rue St Vincent

Quartier est extra-muros.

4^{ème} bureau : Ecole primaire de Trinité

Hameaux au nord de la cité, Trinité, Torre, Pezza Cardo, Marina di Fiori.

5^{ème} bureau : Ecole primaire de Muratello

Hameaux à l'ouest de la cité – Muratello, Mela, Bala, Cipponu, Pascialella.

6^{ème} bureau : Maison communale de Precojo

Hameaux au sud de la cité – Precojo, Bocca del'oro, Conti, Santa Giulia.

7^{ème} bureau : Collège II d'Agnarella

Hameaux sud-ouest de la cité, Ceccia, Stabiacciu, Pianelli, Arca.

8^{ème} bureau : Ecole primaire Joseph Pietri - rue Pasteur

Quartiers nord extra-muros.

9^{ème} bureau : Ecole primaire de Muratello

Hameaux nord-ouest de la cité, Palavese, Ospedale.

10^{ème} bureau : Collège II d'Agnarella

Quartiers sud et sud-est extra-muros, hameaux sud-est de la cité, Piccovaggia, Palombaggia.

- Propriano :

1^{er} bureau : Hôtel de ville rez-de-chaussée – salle des délibérations - entrée côté avenue Napoléon III

Pour les électeurs et électrices domiciliés dans la circonscription comprenant les artères ci-après :

Chemin des plages (côté impair), rue de la Marine – quai l'Herminier – avenue Napoléon III - rue Jean Pandolfi (côté pair) - rue des pêcheurs - rue Camille Pietri - quartier Grossetti - quartier de la plaine – rue

Bonaparte – quartier Château d'If – rue du Général de Gaulle (côté pair) – rue Pascal Paoli – impasse Quatrina.

2^{ème} bureau : Nouvelle école primaire rez de chaussée situé 11 rue Jean Donat Léandri

Pour les électeurs et électrices domiciliés dans la circonscription comprenant les artères suivantes : rue du Général de Gaulle (côté impair) – rue du 9 septembre – rue de la Miséricorde – rue de l'Eglise – rue Martin Sorba – rue Tomasini – rue Jean Donat Léandri – rue des écoles – quartier Terra Nova – route de la Corniche – Pruno Cervone – quartier Mancinu – Bartaccia – route de Viggianello – Vigna Majo – Chioso Soprano – San Ghjaseppu (coté impair) – Santa Giulia (côté impair).

3^{ème} bureau : Gymnase municipal – rue Jean Moulin

Pour les électeurs et électrices domiciliés dans la circonscription comprenant les artères ci-après : Montée de la Paratella – La Paratella – San Ghjaseppu (côté pair)- Pinedda – chemin des plages (côté pair) – rue Casanova d'Arracciani – Funtana di U Frusteru – rue Jean Pandolfi (côté impair) - Santa Giulia (côté pair) – Suarella – pont d'Arena Bianca – Stigna – Brindigaccia – Tralavettu – Tavarìa – Fosso – Portigliolo – Tivolaggio.

- Sari Solenzara :

1^{er} bureau : Mairie de Sari village - salle des mariages et des réunions

Pour les électeurs et électrices de Sari.

2^{ème} bureau : Solenzara - salle des fêtes (bureau centralisateur)

Pour les électeurs et électrices de ce hameau.

- Sartène :

1^{er} bureau : Hôtel de ville – 20100 Sartène

Pour les électeurs et électrices domiciliés dans la circonscription dudit bureau comprenant les artères désignées ci-après : place Porta - rue Sainte Anne - cours Général de Gaulle - avenue Jean Jaurès - rue Jean Codaccioni - rue Joseph Tafanelli - rue frères Bartoli - rue du Purgatoire - rue Commandant Tavera - rue Nicolas Pietri - quartier Pettragghiu - route de Propriano - avenue Giusti-Mondoloni - quartier Archinard - quartier Casabianca - H.L.M. cité Santa Barbara - quartier Santa Barbara - Rizzanese - place de Giovanni et place Maggiore - cours Bonaparte - rue Félicien Marchi.

2^{ème} bureau : Mairie annexe – ancien tribunal d'instance – 20100 Sartène

Pour les électeurs et électrices domiciliés dans la circonscription dudit bureau comprenant les artères suivantes : avenue Gabriel Peri - H.L.M. cité Canale - quartier Joseph Tramoni - immeubles Nicolaï - cours Soeur Amélie - avenue Hyacinthe Quilichini - quartier Bassacciu - avenue Jean Nicoli - quartier Cabano - Bocc'Albitrina - Orasi - Ortolu - Serraggia - Roccapina - Tizzano.

3^{ème} bureau : Bibliothèque municipale – avenue Hyacinthe Quilichini – 20100 Sartène

Pour les électeurs et électrices domiciliés dans la circonscription dudit bureau comprenant les artères suivantes : rue Borgo - route de Mola - Mola - rue Licciola - Castagna - Pianoli - Fornaccia - boulevard Jacques Nicolaï - Paccialeda Soprana - Les Trois Chapelles - Calderazza - Les Collines - route de Focce - rue Croce - rue Valère de Peretti - rue des Voûtes.

- San Gavino di Carbini :

1^{er} bureau : Salle de la mairie de San Gavino di Carbini village – place du 9 septembre 1943

Pour les électeurs et électrices de San Gavino et du hameau de Saparamaggiore.

2^{ème} bureau : Gualdariccio - maison communale

Pour les électeurs et électrices de ce hameau et du hameau de Giglio.

3^{ème} bureau : Araggio - mairie annexe

Pour les électeurs et électrices de ce hameau et des hameaux de Gialla, Fossi, Fiumo d'Oso et Ribba.

- Sainte Lucie de Tallano :

1^{er} bureau : Mairie de Sainte Lucie de Tallano - salle des délibérations
Pour les électeurs et électrices de Sainte Lucie, de Poggio et de Saint André

2^{ème} bureau : Chialza - mairie annexe

Pour les électeurs et électrices de ce hameau et des hameaux de Matra, Orio, Bise, Casabianca et Compoli.

- Zonza :

1^{er} bureau : Mairie - rez-de-chaussée

Pour les électeurs et électrices du chef-lieu et des hameaux de montagne

2^{ème} bureau : Sainte Lucie de Porto-Vecchio – groupe scolaire de Ste Lucie de Porto Vecchio – salle de garderie

Pour les électeurs et électrices des hameaux de Taglio-Rosso, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, Pireddi, Tenuta, Cavo, Mangia-Gatta et Fautea.

3^{ème} bureau : Sainte Lucie de Porto-Vecchio – groupe scolaire de Ste Lucie de Porto Vecchio – salle de bibliothèque et d'activités

Pour les électeurs et électrices des hameaux de la Testa, Vardiola, Caramontinu, Pinarello, Alteto, A Sarra, Bacca, Fiori, Cilagna, Cirindinu, Araso, Foce et Ferrulaghjolu.

II. COMMUNES COMPORTANT UN BUREAU DE VOTE UNIQUE

ARRONDISSEMENT D'AJACCIO

- **Ambiegna :** Salle de la mairie.
- **Arbori :** Mairie - maison commune - centre du village.
- **Arro :** Mairie - salle des fêtes.
- **Azzana :** Salle de la mairie.
- **Balogna :** Salle des fêtes du presbytère.
- **Bastelica :** Mairie - salle du conseil municipal sise au rez-de-chaussée du groupe scolaire.
- **Bocognano :** Bâtiment U PALAZZU – quartier Moraschi.
- **Calcatoggio :** Salle de la mairie – place du Dr Versini.
- **Campo :** Salle de la mairie.
- **Cannelle :** Salle des délibérations de la mairie.
- **Carbuccia :** Salle des fêtes située au rez-de-chaussée de la mairie.
- **Cardo Torgia :** Salle de la mairie.
- **Cargèse :** Mairie - salle de réunion du conseil municipal située rue Marbeuf.
- **Ciamanacce :** Mairie - salle de classe désaffectée.
- **Corrano :** Mairie - salle de délibération du conseil municipal.

- **Coti-Chiavari** : Mairie - salle des délibérations.
- **Cozzano** : Mairie.
- **Cristinacce** : Mairie - salle de réunion du conseil municipal.
- **Eccica Suarella** : Salle de la cantine sise au rez-de-chaussée du bâtiment communal.
- **Evisa** : Mairie – groupe scolaire.
- **Forciolo** : Salle de la mairie.
- **Frasseto** : Mairie - salle de classe désaffectée - rez-de-chaussée de la maison communale.
- **Guagno** : Salle des délibérations de la mairie.
- **Guarguale** : Salle de la mairie.
- **Guitera** : Mairie.
- **Lopigna** : Salle des fêtes hameau de Biglani Arinella.
- **Marignana** : Mairie - maison commune.
- **Murzo** : Mairie.
- **Ocana** : Salle des fêtes.
- **Olivese** : Salle polyvalente.
- **Orto** : Salle de la mairie.
- **Osani** : Salle polyvalente de la mairie.
- **Ota** : Mairie.
- **Palneca** : Mairie - salle de classe de l'école des garçons.
- **Partinello** : Salle de classe de l'ancienne école.
- **Pastricciola** : Salle de la mairie.
- **Piana** : Place de la mairie.
- **Pila Canale** : Salle des fêtes, groupe scolaire.
- **Poggiolo** : Mairie – rez de chaussée.
- **Quasquara** : Mairie - Vazzina - salle des délibérations du conseil municipal.
- **Renno** : Mairie - salle Martin Frasali.
- **Rezza** : Salle de la mairie.
- **Rosazia** : Mairie - salle de classe désaffectée de la maison communale - rez-de-chaussée droite en entrant.

- **Sainte Marie Sicchè** : Salle polyvalente de la mairie.
- **Salice** : Salle des fêtes - côté nord - située au rez-de-chaussée de la mairie.
- **Sampolo** : Salle de la mairie.
- **Sant'Andrea d'Orcino** : Mairie - lieudit Pustanu.
- **Sari d'Orcino** : Mairie – Castagnetto.
- **Serra di Ferro** : Mairie - salle polyvalente.
- **Serriera** : Salle de la mairie.
- **Soccia** : Mairie - salle des réunions du conseil municipal. Salle informatique en cas de double scrutin.
- **Tasso** : Mairie.
- **Tavaco** : Mairie - lieudit Figarella.
- **Tavera** : Ecole du stade – lieudit « Chiosu Novu » - RD 127.
- **Tolla** : Mairie – salle de réunion au premier étage.
- **Ucciani** : Cantine scolaire située dans le bâtiment communal de la mairie.
- **Urbalacone** : Mairie.
- **Valle di Mezzana** : Mairie - lieudit Poggiale.
- **Vero** : Salle de l'école primaire – salle cours moyen.
- **Villanova** : Mairie – salle des fêtes.
- **Zevaco** : Mairie.
- **Zicavo** : Groupe scolaire.
- **Zigliara** : Ancienne salle de la mairie quartier Chiappe.

ARRONDISSEMENT DE SARTENE

- **Altagène** : Mairie – Manchiano - salle de délibération du conseil municipal.
- **Arbellara** : Mairie – bâtiment communal - salle des délibérations.
- **Argiusta-Moriccio** : Mairie - salle des fêtes 1^{er} étage.
- **Aullène** : Mairie - salle du rez-de-chaussée.
- **Belvédère-Campomoro** : Mairie.

- **Bilia :** Mairie.
- **Carbini :** Mairie.
- **Cargiaca :** Mairie – salle des délibérations.
- **Casalabriva :** Salle polyvalente – route du bas - RD 657.
- **Conca :** Mairie - salle de réunion du conseil municipal.
- **Foce Bilzese :** Mairie.
- **Fozzano :** Salle de la mairie.
- **Giuncheto :** Mairie - salle des fêtes.
- **Granace :** Mairie – village.
- **Grossa :** Salle de réunion de la mairie.
- **Lecci :** Mairie.
- **Loreto di Tallano :** Mairie – centre du village - salle de la mairie – 1^{er} étage.
- **Mela :** Mairie – cours Simon Casanova.
- **Moca Croce :** Salle des fêtes.
- **Olmiccia :** Mairie.
- **Petreto-Bicchisano :** Maison des services.
- **Pianottoli-Caldarello :** Salle de la mairie - rez-de-chaussée.
- **Quenza :** Groupe scolaire situé à 50 m de la mairie – salle mitoyenne de la salle de classe située au rez-de-chaussée.
- **Santa Maria Figaniella :** Mairie - salle des délibérations.
- **Serra di Scopamène :** Mairie 1^{er} étage.
- **Sollacaro :** Mairie - salle des délibérations.
- **Sorbollano :** Mairie - salle des délibérations.
- **Sotta :** Salle communale - maison Baggioni – rue principale.
- **Viggianello :** Ecole primaire.
- **Zérubia :** Salle principale de la mairie.
- **Zoza :** Mairie.

Article 2 : Sauf indication contraire, le premier bureau de vote est également le bureau centralisateur. Dans chaque commune désignée à l'article premier du présent arrêté, les électeurs sont inscrits sur la liste électorale de l'un des bureaux de vote, établie à partir de la liste électorale de la commune, en fonction de l'adresse de leur domicile, de leur résidence ou des renseignements leur conférant la qualité de contribuable. Dans les mêmes conditions, sont inscrits les électeurs porteurs d'un jugement au titre des articles L. 30 et L. 20 II du code électoral.

Par dérogation à ces règles, sont inscrits d'office au premier bureau de vote, lorsqu'il s'avèrera impossible de localiser leur attache avec la circonscription du bureau de vote :

- les Français établis hors de France et immatriculés au Consulat de France, visés à l'article L. 12 du code électoral ;

les militaires de carrière ou liés par contrat mentionnés à l'article L. 13, 2ème alinéa, dudit code.

Article 3 : En cas de scrutins concomitants pendant la période précitée, des bureaux de vote supplémentaires pourront être implantés dans les communes pour lesquelles les demandes apparaîtraient justifiées.

Article 4 : Les bureaux de vote fixés dans le présent arrêté sont pris en compte pour l'établissement des listes électorales qui seront permanentes et extraites du répertoire électoral unique.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de l'arrondissement de Sartène, les maires des communes du département de la Corse-du-Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud et affiché dans lesdites communes.

Fait à Ajaccio, le 24 JUIL. 2020

Le préfet
Pour le Préfet,
le secrétaire général

Alan CHARRIER

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

